



ARRETE N° 092 /MERF/CAB/ANGE/DEIE/CCE

**PORTANT DELIVRANCE DU CERTIFICAT DE CONFORMITE ENVIRONNEMENTALE DU PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL SUR LES VILLES DURABLES EN AFRIQUE DANS LA COMMUNE GOLFE 3, PREFECTURE DU GOLFE AU CERVIDA-DOUNEDON.**

**LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIERES,**

Vu la constitution de la IV<sup>ème</sup> République du 14 octobre 1992 ;  
Vu la loi n° 2008-005 du 30 mai 2008 portant loi- cadre sur l'environnement ;  
Vu le décret n° 2009-036/PR du 22 avril 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE) ;  
Vu le décret n° 2011-178/PR du 07 décembre 2011 fixant les principes généraux d'organisation des départements ministériels ;  
Vu le décret n° 2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres ;  
Vu le décret n° 2017-040/PR du 23 mars 2017 fixant la procédure des études d'impact environnemental et social ;  
Vu le décret 2020-076/PR du 28 septembre 2020 portant nomination du Premier Ministre ;  
Vu le décret 2020-080/PR du 1<sup>er</sup> octobre 2020 portant composition du gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié ;  
Sur proposition du directeur général de l'ANGE.

**A R R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le présent certificat de conformité environnementale est délivré au CERVIDA-DOUNEDON pour servir et valoir ce que de droit, dans le cadre de l'exécution du projet de construction du centre d'excellence régional sur les villes durables en Afrique dans la commune Golfe 3, préfecture du Golfe par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui prend en compte, de manière acceptable, les préoccupations d'environnement et de développement durable après analyse du rapport d'étude d'impact environnemental et social.

**Article 2 :** Les conditions d'octroi du certificat sont définies dans l'arrêté n° 092 /MERF/CAB/ANGE/DEIE/CCE du 15 JUIN 2022 portant prescriptions relatives à la délivrance du certificat de conformité environnementale pour l'exécution du projet de construction du centre d'excellence régional sur les villes durables en Afrique dans la commune Golfe 3, préfecture du Golfe par le CERVIDA-DOUNEDON.

Fait à Lomé, le 15 JUIN 2022

Le ministre de l'environnement  
et des ressources forestières



**Katari FOLI-BAZI**